

Domaine Public

1 8 6 9

Edition PDF
du 10 mai 2010

Les articles mis en ligne
depuis DP 1868
du 3 mai 2010

**Analyses,
commentaires
et informations sur
l'actualité suisse.**

Depuis 1963, un
point de vue de
gauche, réformiste
et indépendant.

En continu, avec
liens et réactions, sur
domainepublic.ch

Dans ce numéro

La difficile et conditionnelle ratification de l'accord USA-CH

La révision de la loi sur les banques
est une exigence politique fondamentale
(André Gavillet)

L'échange automatique d'informations, seul moyen efficace contre la fraude fiscale

Mythes et réalités d'une procédure
diabolisée en Suisse mais qui a fait ses preuves
sur le plan international (Jean-Daniel Delley)

L'âge d'or de l'électeur: la soixantaine

Le SCRIS publie des données sur la participation
aux votations dont l'intérêt ne se limite pas
au canton de Vaud (Albert Tille)

L'Arc jurassien dans une Suisse de rêve

Redécouper les cantons et réaménager l'espace
helvétique, tels sont les vœux de Pierre-Alain Rumley,
ancien directeur de l'Office fédéral du développement
territorial (Yvette Jaggi)

Comprendre et aider la Grèce

Une situation où notre diplomatie économique
pourrait être proactive
(André Gavillet)

La difficile et conditionnelle ratification de l'accord USA-CH

La révision de la loi sur les banques est une exigence politique fondamentale

André Gavillet (10 mai 2010)

Pour permettre à UBS de se maintenir sur le marché américain, la Confédération a dû s'investir elle-même, négociant avec le fisc étatsunien le portefeuille des clients de la banque «évadés» du rôle de l'impôt. Après jugement du tribunal administratif fédéral, cet engagement exceptionnel ne suffit pourtant pas; il faut encore que le Parlement ratifie.

Cette approbation est difficile à obtenir au vu des intérêts ou de l'idéologie des partis. Elle a son prix. Elle est négociée durement, dit-on. Ce bras de fer (d'autres disent ce marchandage), comment le juger?

Questions - réponses

I. *L'accord est d'intérêt national, même s'il s'agit de sauver une banque privée. Il est le prolongement complémentaire des premières interventions. La cohérence de l'action ne doit-elle pas l'emporter?*

La caractéristique du sauvetage d'UBS est le recours à la Banque nationale, à l'autorité fédérale de surveillance des marchés financiers – la Finma –, à la haute administration fédérale, le Conseil fédéral usant du droit d'urgence. Le Parlement a été plus spectateur qu'acteur. Ni étonnant ni choquant qu'il reprenne la main.

II. *L'UDC a annoncé qu'elle ne ratifierait pas l'accord. Dès lors, il est possible, au Conseil*

national et notamment pour les socialistes, de saborder l'accord. Est-il politiquement et moralement acceptable de mêler ses votes à ceux de l'extrême-droite?

La droite ne cesse de s'appuyer sur l'UDC pour restreindre la politique sociale. Voir la cinquième révision de l'assurance-invalidité. Et, alors qu'elle mêle ses voix à l'UDC ou conclut avec ce parti des alliances électorales locales, la droite exigerait, sur un sujet sensible, que le PS veille à mettre en échec la politique d'obstruction de l'UDC, sans contrepartie légitime. Mais elle oublie que c'est elle qui refuse la clarification, défendant le consensus arithmétique et non pas un consensus gouvernemental. Il est bon que le débat soit provoqué à propos d'un objet majeur.

III. *A ce jeu où chaque parti poserait ses conditions sine qua non, on risque, comme dans toute négociation qui s'enlise, de perdre de vue l'essentiel, en «ergotant» sur une virgule.*

Normalement, la manœuvre tendant à regrouper une majorité parlementaire devrait être conduite par le Conseil fédéral et le chef du département des finances. Tel n'est pas le cas, hélas! C'est pourquoi les partis gouvernementaux, à moins qu'ils ne se contentent du travail des commissions, devraient ouvertement, publiquement annoncer qu'ils mènent une négociation sur la

ratification de l'accord USA-CH, l'UDC n'y étant pas invitée puisque sa position est déjà arrêtée. Vu les objets mis en discussion, il ne sera pas possible de présenter d'ici le mois de juin les modifications législatives éventuelles. Un engagement de bonne foi devrait en conséquence lier les partenaires.

Anticipation

On sait que les socialistes ont mis sur la table de discussion le problème des bonus et le *Too Big To Fail*. Les radicaux veulent par un repositionnement bancaire restaurer une place financière «propre». Le PDC a évoqué le remboursement des frais et des pertes assumées par la collectivité.

Une donnée essentielle n'est pas mise au centre du débat. UBS, en participant activement à la fraude de ses clients, en les y incitant, en prenant contact avec eux en dehors de ses locaux commerciaux a outrageusement violé la Convention de diligence (DP 1867), qui interdit formellement de telles pratiques – visées également par l'article 190 de la loi sur l'impôt fédéral direct.

Or la Convention de diligence a été élaborée par l'Association suisse des banquiers et signée par les banques relevant du secteur privé, dont UBS qui en a fait l'usage «respectueux» que l'on sait. Il est temps de faire passer dans la loi, contraignante, des dispositions

de droit privé que la première des banques suisses a violées sciemment. Le but de la Convention est de protéger la réputation des banques fautives et d'éviter qu'un jugement public ne leur porte préjudice. Une manière d'être hors la loi qui n'est plus de mise.

Il est choquant de constater

que, dans notre droit suisse, l'employé de banque qui viole le secret bancaire est poursuivi d'office, alors que la banque qui abuse de ce même secret ne fait l'objet que d'une enquête de droit privé, devant rester confidentielle. Il semble de surcroît qu'UBS a même été dispensée de rendre des comptes sur la violation de la Convention qui la liait.

Il est nécessaire de réviser la loi sur les banques pour que le comportement loyal à l'égard des fiscs étrangers soit une obligation de droit public. Un engagement des partenaires gouvernementaux apparaît comme une exigence première. La condition incontournable de la ratification de l'accord.

L'échange automatique d'informations, seul moyen efficace contre la fraude fiscale

Mythes et réalités d'une procédure diabolisée en Suisse mais qui a fait ses preuves sur le plan international

Jean-Daniel Delley (9 mai 2010)

Les banques helvétiques, avec l'appui inconditionnel des autorités politiques, ont longtemps défendu la ligne Maginot du secret bancaire, alors «non négociable». Puis la Suisse a dû lâcher un peu de lest en acceptant de taxer à la source les revenus des fortunes étrangères placées dans ses coffres. Mais il ne s'agit là que d'une étape sur la voie de l'échange automatique d'informations, prôné par Bruxelles.

Dans l'intervalle, Berne persiste à finasser; le gouvernement prétend respecter les directives de l'OCDE (DP 1839) tout en interprétant les nouveaux accords de double imposition de manière à rendre presque impossibles les demandes d'informations de l'étranger: les Etats demandeurs devraient pratiquement connaître préalablement les réponses aux questions posées (identité et

adresse du déposant, nom de la banque dépositaire).

Face à la menace de l'échange automatique – présenté comme une intrusion intolérable dans la sphère privée et un enfer bureaucratique –, les banquiers suisses ont élaboré une nouvelle ligne de défense, l'impôt libérateur ou projet Rubik (DP 1853) qui protégerait l'anonymat des détenteurs de comptes tout en garantissant des rentrées fiscales aux Etats tiers. Pour l'heure cette proposition ne semble pas susciter un grand intérêt de la part de nos partenaires européens. Ce qui ne surprend pas quand on sait les lacunes de ce modèle (DP 1822).

Faut-il avoir peur de l'échange automatique d'informations? Le Réseau mondial pour la justice fiscale tente de désamorcer les craintes en

présentant les caractéristiques de cette procédure. Les informations transmises permettent de débusquer des revenus et des fortunes jusqu'alors dissimulés au fisc du pays de résidence. Mais elles facilitent aussi l'identification du propriétaire effectif d'un patrimoine dissimulé derrière une société écran, une fondation ou autre trust; grâce à cette identification, une information sur demande devient possible. Il est donc erroné d'opposer information automatique et information à la demande, deux démarches complémentaires lorsque seule la première permet l'exercice de la seconde.

Les banques notifient aux autorités fiscales de leur pays de résidence la liste des détenteurs de comptes de pays tiers. Le fisc rassemble alors et code ces données par pays. Selon les directives de l'Union

européenne, l'échange de ces informations se pratique deux fois par année, de manière bilatérale. C'est dire qu'il n'existe pas de registre centralisé au niveau européen. A noter que cette procédure n'est pas inconnue en Suisse. En effet les banques, sociétés d'assurance et fonds de pension transmettent automatiquement au fisc les versements en capital des deuxième et troisième piliers.

Les pays scandinaves échangent des informations

fiscales depuis 1991 déjà. Actuellement onze Etats membres de l'OCDE font de même, ainsi que le Mexique avec les Etats-Unis et le Canada. L'échange d'informations est donc praticable et la crainte d'un engorgement administratif n'est pas fondée.

Plutôt que de jouer des prolongations dont elle a peu de chance de sortir gagnante, la Suisse devrait jouer un rôle actif dans le développement des règles de l'OCDE en

matière d'échange automatique, en particulier pour obtenir l'assujettissement des trusts, une forme juridique en concurrence directe avec le secret bancaire. Grâce à la résistance du Luxembourg et de l'Autriche, notre pays est en position favorable pour négocier une procédure à la fois équitable et efficace. Alors que la stratégie du statu quo, privilégiée par le Conseil fédéral, ne peut que conduire finalement à l'échec et à une reddition sans conditions.

L'âge d'or de l'électeur: la soixantaine

Le SCRIS publie des données sur la participation aux votations dont l'intérêt ne se limite pas au canton de Vaud

Albert Tille (7 mai 2010)



L'introduction, il y a huit ans, du vote par correspondance dans le canton de Vaud a dopé le taux de participation d'une dizaine de points. Selon le dernier courrier du SCRIS, le service statistique vaudois, la participation aux scrutins fédéraux et cantonaux a oscillé, depuis 2002, entre 31 et 57% selon la nature des enjeux.

Outre la diminution des abstentions, ce nouveau système a eu le mérite de permettre une analyse plus fine

du comportement des électeurs. L'ancienne carte que l'on présentait aux scrutateurs avant de mettre le bulletin dans l'urne a été remplacée par une carte de vote à usage unique munie d'un code barre.

En récupérant ces cartes, le service statistique peut lire, d'une manière anonyme, l'âge, le sexe et la commune de domicile de la personne qui a voté. Sur ces bases, le graphique que le SCRIS a établi, concernant le scrutin de septembre 2009, montre de claires différences de participation selon l'âge, et subsidiairement selon le sexe. La participation, de 45% ce jour-là, a été à la mesure des objets moyennement mobilisateurs: le financement de l'AI au niveau fédéral, la police unique et la journée continue à l'école pour le canton de Vaud.

Par l'attrait de la nouveauté, 37% des électeurs de 18 ans ont voté. La participation des jeunes chute ensuite rapidement pour reprendre vers la trentaine et remonter graduellement. Le sommet est atteint par les sexagénaires

avec une pointe de participation dépassant 70%. Encore intéressés par la vie publique, et plus libres de leur temps, les jeunes retraités sont les champions de la participation. La sénescence exerce progressivement un effet dissuasif. Si le sexe ne

joue pratiquement aucun rôle pour l'assiduité au vote pendant la vie active, les femmes votent nettement moins que les hommes dès l'âge de la retraite.

Le profil dessiné par le graphique n'est pas

exceptionnel ni particulier au vote de septembre 2009. Il représente une tendance lourde qui devrait se retrouver pour les autres scrutins, avec des nuances selon les objets soumis aux électeurs. Aux décideurs politiques de tirer leçon de ces données statistiques.

L'Arc jurassien dans une Suisse de rêve

Redécouper les cantons et réaménager l'espace helvétique, tels sont les vœux de Pierre-Alain Rumley, ancien directeur de l'Office fédéral du développement territorial

Yvette Jaggi (6 mai 2010)

«*Il nous paraît judicieux d'être ambitieux, en tout cas dans un premier temps. Si cela échoue, il sera toujours temps de revenir au "bricolage".*» Belle leçon de rêve raisonnable, à l'helvétique, donnée par un pédagogue expliquant sa vision d'une matière ingrate qu'il connaît d'expérience: l'aménagement du territoire.

A soixante ans, Pierre-Alain Rumley sait tout des forces et surtout des résistances qui s'exercent en matière de développement territorial. Il mesure bien les problèmes d'échelles et les enjeux de pouvoirs qui transforment les moindres ajustements en processus extrêmement laborieux. Sauf incorrigible naïveté, il ne peut plus avoir d'illusion sur les perspectives de faire jamais coïncider les territoires institutionnels enserrés dans leurs frontières politiques et les espaces fonctionnels variant au gré des fluidités quotidiennes.

A défaut de solution globale,

expérience locale. Après huit ans à la tête de l'Office fédéral du développement territorial, le socialiste Pierre-Alain Rumley a choisi de mettre fin à sa carrière d'aménagiste. Il a promptement repris du service dans son terrain d'origine, le Val-de-Travers. Depuis le début de 2009, il est vice-président de la grande commune qui porte ce nom, née de la fusion de huit autres. Et continue de rêver à *La Suisse demain* (livre paru aux éditions du Belvédère). Il l'imagine comprenant «*de nouveaux territoires romands, un nouveau canton du Jura*».

Ce dernier, baptisé Arc jurassien, devrait regrouper, en douze ou treize communes, les douze districts et les 166 communes des actuels cantons de Neuchâtel et du Jura ainsi que les territoires de Bienne et du Jura bernois. Idéalement, le nouveau canton deviendrait l'un des neuf (ou éventuellement treize) Etats de la future Confédération helvétique. Utopie ou réalité?

s'interroge l'auteur, partagé entre vision et pragmatisme. Selon Pierre-Alain Rumley, la simplification des structures représente à la fois une évolution invraisemblable dans les décennies à venir et une urgente nécessité pour prévenir une marginalisation définitive des régions périphériques, situées au dehors de ces zones métropolitaines dont l'essor démographique et le dynamisme économique entraînent tout le pays dans le sillage de Zurich.

Sauf redécoupage institutionnel, la Suisse fonctionnera à deux vitesses qui tendront à s'écarter, menaçant toujours davantage la cohésion nationale et sociale. Mais Pierre-Alain Rumley n'en convient pas expressément. Il semble en revanche partager l'avis d'une certaine droite économique, exprimé par Avenir Suisse: le fédéralisme maintient des structures dépassées, qui font obstacle à la croissance et favorisent l'expansion d'une «*nébuleuse*

bureaucratique entre les échelons politiques», sans pour autant garantir une véritable démocratie de proximité.

En lisant les passages, fort drôles, consacrés à la très peu efficace collaboration intercantonale – elle ravage les agendas des conseillers d'Etat et occupe de plus en plus de fonctionnaires – on ne peut manquer de faire le parallèle avec les critiques habituellement adressées aux organisations internationales: beaucoup de discours, peu d'écoute et encore moins de compréhension mutuelle.

Là où les textes demeurent lettres mortes, les chiffres parlent. Les Suisses sont experts en systèmes de répartition et de péréquation des charges, de plus en plus figolés et coûteux. Toute réglementation uniforme engendre moult mécanismes compensatoires, toute harmonisation matérielle se heurte à diverses résistances persistantes. Encore beau que le même taux de TVA demeure applicable de Genève à Romanshorn!

Nous savons les raisons de l'attachement aux structures existantes. En effet, par-delà ses inégalités et archaïsmes relatifs, la Suisse fonctionne, et le fait plutôt bien, souvent mieux qu'ailleurs comme l'observe tout voyageur à l'étranger. Du coup, ni l'urgence ni même le besoin de réformes profondes ne se font

sentir dans ce pays où le *statu quo* se maintient si bien, parce qu'il représente en général le meilleur rapport grogne/rendement et donc la solution la plus acceptable politiquement.

Cela vaut notamment pour les structures territoriales. Tout redécoupage des cantons passe pour un vain exercice de caisse à sable, voire pour «*un complexe d'intellectuels romands*», selon la fine expression du blogueur Kevin Grangier, président des Jeunes UDC vaudois et porte-parole adjoint de l'UDC suisse. Pas de quoi ébranler un visionnaire, conscient des «*faiblesses de notre système (...) relevées, et de manière magistrale, par François Cherix dans son ouvrage La question romande*».

A défaut d'une vaste restructuration territoriale qui s'imposera peut-être dans un avenir très lointain, Pierre-Alain Rumley préconise que la Suisse développe le fédéralisme d'exécution, en distinguant plus clairement les niveaux: à la Confédération les options de principe, aux cantons les dispositions d'application. Toute confusion des rôles provoque des textes et situations impossibles, comme le montre la réglementation des constructions.

Le Rapport 2005 sur le développement territorial a fourni les solides bases d'un

projet dont on a déjà vu combien il peine à se traduire en termes législatifs (DP 1822). Cette difficulté est certes liée à l'aménagement du territoire, dans lequel les maigres compétences fédérales ont toujours été battues en brèche; par les cantons souverains principalement, mais par des groupes d'intérêts privés aussi.

A notre sens, il y a une raison plus grave et plus profonde qu'a notamment mise à jour la trop discrète réception de *La Suisse. Portrait urbain* (DP 1670): un ouvrage fondamental et révélateur, que Pierre-Alain Rumley ne semble pas avoir bien lu. Dans nos têtes pleines d'images de calendriers et de photos touristiques, nous croyons habiter un pays de lacs et de montagnes. Iconographie séduisante mais représentation faussée. Laquelle nous a collectivement induits en erreur; elle nous a incités à négliger la condition préalable à toute solution géopolitique durable: la Suisse doit s'assumer comme urbaine et reconnaître ses villes comme autant de pôles de développement.

Cela fait, nous pourrions enfin situer les problèmes et chercher les solutions correspondantes aux justes échelles qui sont, par ordre de taille croissante: la ville, l'agglomération, la métropole. Tout un programme, même pour la gauche.

Comprendre et aider la Grèce

Une situation où notre diplomatie économique pourrait être proactive

André Gavillet (5 mai 2010)

La Grèce expérimente la solidarité, relative, des pays de la zone euro, mais elle subit, durement, l'épreuve d'une monnaie inadaptée à sa situation. La dévaluation lui est interdite. Il lui faut donc agir politiquement et brutalement. L'euro produit les mêmes effets qu'un taux de change fixe, rattaché à l'or. Avant-guerre, la Suisse en a fait l'expérience. Cet épisode de notre histoire devrait nous rendre plus compréhensible la situation grecque et nous inciter à agir en Européens.

Effets de change

Dans les manuels d'économie, il est enseigné que la dévaluation stimule les exportations et aussi le tourisme, et renchérit les importations. En conséquence, bonne pour la balance commerciale!

Mais surtout le maniement politique est plus aisé. Si la dévaluation entraîne une hausse du coût de la vie, la décision de ne pas indexer salaires et rentes sera prise par une multitude d'agents économiques. L'effet sera certes une baisse du pouvoir d'achat, mais la décision sera diffuse. Vouloir obtenir frontalement le même résultat concentre la responsabilité sur le seul pouvoir politique.

1936

La Suisse a vécu lors de la crise de 1933 cette problématique. La Banque nationale possédait déjà des réserves d'or importantes et les milieux bancaires défendaient âprement la parité-or du franc. La politique de déflation était, dans cette logique, ouvertement assumée: baisse de 10% des salaires du personnel fédéral, qu'un référendum fit (provisoirement) échouer. Il fallut la régression catastrophique des exportations et, à l'extérieur, la dévaluation du franc français pour que, brusquement, le Conseil fédéral procède à une dévaluation de 30%, annoncée à la radio par le président de la Confédération, martelant cette évidence rassurante: «*Un franc est toujours un franc*». Les historiens sont d'avis concordant: cette dévaluation nécessaire fut trop tardive pour déployer tous ses effets de relance stimulante.

SECO

La Grèce n'a aujourd'hui pas le choix. Sa monnaie, c'est l'euro. Elle doit donc assumer de face l'impopularité d'une politique de déflation.

Serait nécessaire, à titre de compensation, de mettre en œuvre parallèlement un plan

de relance. Mais par qui serait-il financé? – la dette à honorer et rembourser retenant toutes les énergies.

Interrogé au cours de la *Matinale* de la RSR (2 mai), Jean-Daniel Gerber, secrétaire d'Etat, directeur du SECO, a très clairement fait comprendre qu'il n'était pas question d'une participation suisse au plan de sauvetage. Nous ne sommes pas dans la zone euro, et d'autre part, si on a besoin de nous, on connaît notre adresse.

Cette prudence, cette peur de se faire prendre le bras en engageant le petit doigt ne sont pas acceptables, d'autant que les risques sont limités et que, dans notre propre intérêt bien compris, nous devons souhaiter voir l'euro non pas affaibli mais affermi.

Si l'on admet le diagnostic, à savoir la nécessité pour la Grèce de relancer son économie afin de contrebalancer les coupes et les restrictions, il doit être possible, avec l'appui officiel de la Suisse, d'engager des investissements dont serait assuré le financement. Une garantie fédérale pourrait en consolider la rentabilité. Un rôle modeste pour la Suisse, mais une initiative solidaire, européenne et philhellène.